

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-SORLIN-D'ARVES

Par arrêté du Président de la 3CMA, en date du 16 février 2021, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves sera soumis à enquête publique :

- du **lundi 22 mars 2021 9h au lundi 26 avril 2021 12h, soit 36 jours,**

Monsieur Gérard Hovelaque a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra le public en mairie de Saint-Sorlin-d'Arves

- Le lundi 22 mars 2021 de 9h à 12h,
- Le lundi 29 mars 2021 de 9h à 12h,
- Le vendredi 9 avril 2021 de 14h à 17h,
- Le lundi 19 avril 2021 de 9h à 12h,
- Le lundi 26 avril 2021 de 9h à 12h.

Les pièces constituant le projet de révision générale du PLU, les avis recueillis et les informations environnementales ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur support papier et poste informatique en mairie de Saint-Sorlin- d'Arves, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **les lundis, mardis et jeudis de 10 à 12h et les vendredis de 14h à 17h sauf jour férié.**
- sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enqueteplu-stsorlindarves/>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- sur le registre d'enquête papier ouvert en mairie de Saint-Sorlin-d'Arves,
- ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan  
Ancien Evêché,  
Place de la Cathédrale,  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne.
- par mail à l'adresse suivante : [enqueteplu-stsorlindarves@democratie-active.fr](mailto:enqueteplu-stsorlindarves@democratie-active.fr)
- ou sur le registre dématérialisé précité

Au terme de ladite enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au service urbanisme de la 3CMA, à la mairie de Saint-Sorlin-d'Arves et à la Préfecture de la Savoie ainsi que sur le registre dématérialisé, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Conseil communautaire de la 3CMA modifiera, le cas échéant, le projet après enquête pour tenir compte de ses résultats avant décision finale d'approbation de la révision générale du PLU de Saint-Sorlin-d'Arves.